



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 30 OCTOBRE 2024**

2024/56

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 24 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – - M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie-- DE CORO Jessica – BAECKER Sybille – MM AUBIN Dimitri - NEVEU James - BECHARD Alain– COULON Daniel – Mmes PANAFIEU Blandine - Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : Mmes Mme FOURES Josiane SCHMITT Marie Gil - POULLET Danielle MM - MM ALTIER Jonathan - REBUFFAT Jacky

PROCURATIONS : Mme FOURES à Mme HURLIN R.  
Mme SCHMITT MG à Mme BAECKER S.  
POULLET D. 0 m ; neveu  
M. REBUFFA J. à Mme MENALDO KEBDANI N.

Soit 18 votants

-----

**OBJET** : Décision modificative n° 2

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 2024/22 du 04 avril 2024 portant approbation du budget primitif de la commune

VU la décision municipale 2024/05 portant virement de crédits de chapitre à chapitre tel qu'indiqué pour information dans le projet de DM n° 1 ci-annexé,

Vu la délibération n° 2024/45 du 25 septembre approuvant la décision modificative n° 1 du budget général

CONSIDERANT que certaines prévisions budgétaires doivent être ajustées en fonction de l'évolution de l'exécution budgétaire,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget général arrêtée aux montants ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 04/11/2024

ID : 030-213002280-20241030-2024\_056-DE



		DEPENSES	RECETTES	
<b>13461</b>	<b>DETR</b>		<b>200,00</b>	Régul solde DETR
<b>13361</b>	<b>DETR</b>	<b>200,00</b>		
61551	Entretien et réparation sur mat roulant	2 104,31		
673	Titre annulé sur exercice antérieurs	9 677,69		Remb trop perçu
681	Dotation aux amorts	51,30		Complément HERAUT
73172	Taxe de séjour		6 551,30	
732231	Fonds de péréquation		5 282,00	
7472	Participation région	0,00	-14 000,00	Modif compte budgétaire
748374	Dotation développement biodiversité		14 000,00	
		<b>12 033,30</b>	<b>12 033,30</b>	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire

Gilles TIXADOR

